

PROGRAMME THEORIQUE
POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION
A CONDUCTEUR PORTE Suivant la Recommandation R. 389
APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2001

PUBLIC CONCERNE

Personnes appelées à utiliser des CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE.

- Débutant,
- Personne ayant une connaissance de la conduite MAIS ne maîtrisant pas le référentiel des connaissances nécessaires pour se présenter au CACES R. 389.

PREREQUIS

- Vérification préalable de l'Aptitude médicale à la conduite en sécurité de Chariot automoteur à conducteur porté,
- Etre âgé de plus de 18 ans.

CONDITION DE REALISATION :

Groupe de 9 stagiaires maximum

DUREE :

1 journée (7 heures)

LIEU :

- Rennes
- Dans l'entreprise

DOCUMENTS REMIS AU STAGIAIRE :

- Mémento : source CRAM – INRS.

VALIDATION :

- Attestation de Présence.

OBJECTIFS :

- Situer le rôle des Instances et Répertorier les obligations imposées au Conducteur par le respect de la réglementation ;
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance du ressort du Conducteur ;
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité que le Conducteur devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot ;

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Méthode active, didactique, alternance d'exposés du Formateur, tour de table, échanges avec le groupe de situations professionnelles concrètes rencontrées par les participants.

PROGRAMME :

- **Bilan des connaissances et/ou compétences en matière :**
 - d'identification des différentes instances et organismes de prévention
 - de réglementation et de sécurité
 - de technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
 - de comportement en situation d'utilisation de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- **Réglementation**
 - les obligations du constructeur
 - les obligations de l'employeur : soit Entreprise, soit Agence d'Intérim
 - les responsabilités et obligations de l'utilisateur.
- **Technologie :**
 - les principales catégories de chariots automoteurs et leurs caractéristiques
 - leurs utilisations et fonctionnements
 - identifier, en fonction des différents chariots, les utilisations courantes,
 - prise de poste : les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance
 - les mesures de sécurité lors de l'utilisation
 - dispositifs obligatoires de sécurité et de protection sur les chariots automoteurs
- **Sécurité et maniabilité :**
 - équipements de sécurité (EPI)
 - consignes générales et règles de conduite et de circulation en sécurité : les principaux facteurs d'accident, le stationnement
 - les risques de renversements : nature du sol, surcharge
 - vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
 - les interdictions
 - conduite sur différents types d'engins : thermique, électrique
 - les différents types de sols : intérieur, extérieur : sol bétonné lisse, sol compacté, déformé, pente, etc...
 - les opérations et les vérifications de prise et de fin de poste
 - Etc...

PROGRAMME PRATIQUE
POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION
A CONDUCTEUR PORTE Suivant la Recommandation R. 389
APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2001

CATEGORIE 1 : Chariots Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol d'une levée inférieure à 1 Mètre,

CATEGORIE 2 : Chariots tracteurs et à plateau d'une capacité inférieure à 6 Tonnes,

CATEGORIE 3 : Chariots élévateurs servant à tracter d'une capacité inférieure ou égale à 6 Tonnes,

CATEGORIE 4 : Chariots élévateurs de capacité supérieure à 6 Tonnes,

CATEGORIE 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable.

PUBLIC CONCERNE

Personnes appelées à utiliser des CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE.

- Débutant,
- Personne ayant une connaissance de la conduite des chariots automoteurs peu significative.

PREREQUIS

- Vérification préalable de l'Aptitude médicale à la conduite en sécurité de Chariot automoteur à conducteur porté,
- Etre agé de plus de 18 ans.

CONDITION DE REALISATION :

Groupe de 9 stagiaires maximum

DUREE :

- 1 journée (7 heures)

LIEU :

- Rennes
- Dans l'entreprise

DOCUMENTS REMIS AU STAGIAIRE :

- Mémento : source CRAM – INRS.

VALIDATION :

- Attestation de Présence.

OBJECTIFS :

- Permettre au conducteur de Chariot de consolider sa pratique professionnelle dans le respect des règles et consignes de sécurité.
- Réaliser, en sécurité, les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.
- Préparer le conducteur au passage des épreuves pratiques du CACES Chariot Automoteur de Manutention à Conducteur porté suivant la R 389.
- Réaliser, en sécurité, les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Alternance d'explications et conseils du formateur et d'applications pratiques dans des conditions proches des situations de travail des stagiaires.

PROGRAMME :

- **Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :**
 - comportement en situation d'utilisation de Chariot automoteur

- **Réglementation :**
 - vérification des obligations du constructeur
 - vérification de la validité des contrôles obligatoires

- **Technologie :**
 - prise de poste : les vérifications avant le départ
 - identifier, en fonction des différents chariots automoteurs, les utilisations courantes, etc...
 - adéquation entre matériel et manutention envisagée

- **Sécurité et maniabilité :**
 - vérification et adéquation des équipements de sécurité (EPI)
 - consignes générales de conduite et de circulation
 - les risques de renversements : nature du sol, surcharge, pente
 - les règles de conduite, circulation et stationnement
 - le chargement et déchargement de semi remorque
 - circulation, en sécurité, de charges volumineuses
 - les interdictions, les anomalies
 - conduite sur différents types de chariots : thermique, électrique
 - les différents types de sols : intérieur, extérieur : sol lisse, bétonné, sol compacté, déformé, pente, etc...
 - sécurité des personnes travaillant à proximité
 - position, en sécurité, du chariot automoteur en fin de poste.

TEST CACES
épreuves théoriques et pratiques
Suivant la R 389.

PUBLIC CONCERNE

Personnes appelées à utiliser un chariot automoteur de manutention :

- Personne ayant une connaissance de la conduite des chariots automoteur de manutention, tant sur le plan pratique que sur le plan théorique, selon la R389.

PREREQUIS

- Aptitude médicale à la conduite des chariots automoteur de manutention
- Etre majeur.

LIEU :

- Rennes
- Dans l'entreprise si les contraintes du CACES sont respectées

DOCUMENTS REMIS AU STAGIAIRE :

- Attestation provisoire en fonction des résultats obtenus

VALIDATION :

- CACES selon la R389.
Catégories suivant tests passés

NOTA : Les attestations délivrées tiennent compte du(es) type(s) d'engin(s), des équipements utilisés lors de l'évaluation ainsi que de l'utilisation qui en est faite.

OBJECTIFS :

- Passage des épreuves théoriques et pratiques du CACES chariot automoteur de manutention suivant la R389.

EPREUVE THEORIQUE :

Durée d'une session : Environ 2 heures

Nombre de candidats : 9 maximum par session

Mode d'évaluation : Questionnaire à choix multiples (29 questions)

Notation : Pour être apte le candidat doit obtenir un minimum de points, selon les catégories, tant sur la note totale que sur la note moyenne des questions éliminatoires.

NOTA : La durée de l'épreuve théorique peut varier pour tenir compte de situations particulières (difficultés de compréhension de la langue, d'écriture, de lecture)

➤ Connaissance de base du code de la route

- identification et connaissance de la signalisation routière
- connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- règles particulières de circulation des chariots automoteurs de manutention

➤ Devoirs et responsabilités des conducteurs des engins.

➤ Technologie et connaissance des chariots automoteurs.

- les différents organes
- la vérification du matériel à la mise en route
- les précautions lors de l'arrêt
- La capacité du chariot (Plaque de charge)

➤ Risques inhérents au fonctionnement de l'engin

➤ Les règles de conduite

- les règles générales de sécurité
- les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins

EPREUVE PRATIQUE :

Durée de l'épreuve : environ 45 minutes par engin et par candidat.

Mode d'évaluation : Grille d'évaluation utilisée par le testeur.

Notation : Pour être apte le candidat doit obtenir un minimum de points selon les catégories de chariot.

NOTA : la durée des épreuves pratiques peut varier pour tenir compte de la complexité de l'engin, de l'environnement, de la nature des tests à réaliser.

PROGRAMME : suivant le référentiel de la R389

Les contrôles portent sur les points suivants :

➤ Vérification et maintenance.

- Vérification du chariot à la mise en route
- Essais sécurité et contrôle (repérer les anomalies et les signaler)
- Procédure d'opérations de maintenance (batterie...)

➤ Conduite circulation et manœuvre

- Essais avant travail
- Respect des règles de sécurité en manœuvre
- La capacité nominale du chariot (Plaque de charge)
- Circulation avec différents types de charges (charge longue, charge lourde)
- Circulation avec charge encombrante
- Gerbage en palettier et en pile à différentes hauteurs (4 mètres et, ou 6 mètres)

● Maîtrise du chariot en pente

- Chargement et déchargement de véhicule à partir d'un quai ou d'une remorque

● Procédure de fin de poste